

● (2240)

En terminant, comme le secrétaire parlementaire passepartout, qui, ce soir, remplace trois ministres différents, doit nous répondre, je suppose que nous pourrions l'échanger contre un magnétophone à cassette.

**M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, j'aurais été plus heureux de répondre ce soir si mon honorable ami s'était passé de sa dernière remarque. Je réponds ce soir au nom du ministre suppléant de l'Environnement (M. LeBlanc).

L'entente pour la régularisation des crues du Fraser a été signée le 24 mai 1968, et on prévoyait à l'époque que le programme coûterait en tout 40 millions de dollars, dont 18 millions seraient à la charge du gouvernement fédéral. En 1974, le cabinet fédéral a approuvé une hausse de la contribution fédérale qui passait à 30 millions et demi de dollars, c'est-à-dire près du double de la contribution initiale à ce programme.

Les frais de construction ont rapidement augmenté dans le sud de la Colombie-Britannique, les autorités locales ont réclamé des améliorations aux systèmes de drainage, ce qui a fait augmenter les frais pour la réalisation de ces travaux. Ils nécessiteront aussi des délais supplémentaires, car aux termes de l'entente initiale, ils devaient se terminer le 24 mai 1978.

L'ex-ministre de l'Environnement a déjà annoncé à la Chambre qu'Environnement Canada avait demandé au Conseil du Trésor des fonds pour couvrir les ententes fédérales-provinciales à frais partagés pour des travaux hydrauliques. Le ministère étudie une proposition de

#### *L'ajournement*

financement du projet de digues sur le Fraser compatible avec les tolérances du programme global.

A cause des restrictions financières qu'on devra probablement imposer, il ne sera pas possible de protéger entièrement toutes les régions de la vallée, ni de résoudre les problèmes d'écoulement des eaux dans les régions peu peuplées. On s'occupera surtout de construire des digues afin de réduire les pertes de vie et les dégâts à la propriété. Il importe aussi de tenir compte des facteurs écologiques. Dans certaines régions, il faut situer les digues de façon à protéger les secteurs importants pour la faune sauvage et aquatique.

Nos contributions au projet du Fraser représentent une grande partie de notre programme de régularisation des crues et montrent l'importance que le gouvernement fédéral accorde à la protection contre les inondations dans la vallée du bas Fraser. J'aimerais signaler à la Chambre que les travaux que nous avons entrepris et ceux que nous avons déjà terminés assurent une excellente protection à environ 80 p. 100 des habitants de la vallée du bas Fraser qui pourraient être victimes d'inondations.

En pouvant compter sur des fonds supplémentaires, il serait possible de poursuivre ce travail pour réduire les risques d'inondation dans la vallée du Fraser. De même, Environnement Canada poursuit activement, de concert avec les provinces, son programme de réduction des risques d'inondation en délimitant les territoires qui peuvent être inondés dans les grands centres du pays. Le ministère a également entrepris des travaux de prévention des inondations en Ontario, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique, et dirige des études par lesquelles on cherche à réduire les dégâts que causent les inondations au Québec et au Nouveau-Brunswick.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 45.)